



ERMENONVILLE LA GRANDE

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11
Nombre de présents : 10
Pouvoirs : 1
Quorum : 6

<p><u>Etaient présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M. Fabrice PELLETIER- M François PELTIER- Mme Sylvie BOUET- Mme Roselyne SKAPSKI- M. Yoann GANACHE- M David JEHANNET- Mme Marie-José BROSSIN- M Pascal PETEL (arrivé à 20h50)- M Franck PELLETIER- M Guy THEBAULT	<p><u>Absents excusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Céline CHAUVET (pouvoir à Sylvie BOUET) <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance</u> Mme Sylvie BOUET</p>
--	---

Ordre du jour

1. approbation dernier procès-verbal
2. dissolution SITECI (syndicat transport collège Illiers – Combray)
3. Désignation responsable et délégué protection des données
4. Eclairage public
5. Bilan du 14 juillet
6. Eoliennes
7. Projet City stade
8. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.

Délibération n° 25/2018

Dissolution SITECI (syndicat transport collège illiers-combray)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de la dernière séance du Syndicat intercommunal de transport des élèves vers le Collège Marcel Proust d'Illiers-Combray, la dissolution du syndicat a été prononcée et actée par la Préfecture.

La date de dissolution a été fixée au 01 octobre 2018. Pour cela, il convient que les conseils municipaux des communes membres délibèrent conformément aux articles L 5711-1 et L 5212-33 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le conseil municipal

✓ **Approuve à l'unanimité** la dissolution du SITECI à la date du 01 octobre 2018

Arrivée de M. PETEL

Délibération n° 26/2018

Désignation responsable et délégué protection des données

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que depuis le 25 mai 2018, le règlement européen a évolué sur la protection des données personnelles. Les organismes publics doivent obligatoirement tenir un registre regroupant les données dites « sensibles ».

Pour cela, il convient de nommer un responsable ainsi qu'un délégué à la protection des données

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme. Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'être désigné responsable des données personnelles et de nommer la secrétaire de mairie déléguée à la protection des données.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

- ✓ **accepte** les nominations proposées
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Délibération n° 27/2018

Eclairage public

Les lampes énergivores restantes ont été remplacées par des lampes LED au mois de juillet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager une demande pour modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

-du lundi au jeudi et dimanche: le matin à partir de 6h30 - le soir jusqu'à 22h30

- les vendredis et samedis : le matin à partir de 6h30 - le soir jusqu'à minuit

- toute la nuit pour les jours suivants :

- les 13 et 14 juillet
- 24 et 25 décembre
- 31 décembre

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- ✓ accepte la proposition de modification des horaires
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Bilan du 14 juillet :

Monsieur le Maire fait le bilan du 14 juillet 2018 :

- ✓ 75 personnes présentes
- ✓ Un coût par personne de 27.28€

- ✓ Montant total pour la commune de 902€

Eoliennes :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents projets éoliens sur la commune :

- Projet WKN : Le projet est passé devant la Cour d'Appel de Nantes, il a été mis en instance, une nouvelle séance devrait avoir lieu au mois d'octobre
- Projet EDPR : Monsieur VERMILLARD est venu en mairie présenté sa remplaçante. Monsieur le Maire lui a fait part que le conseil municipal maintenait sa position.
- Projet Eco Delta : les autorisations ont été signées en 2017 par la Préfecture, il n'y a aucune avancée pour le moment.

Projet city stade

Suite au conseil municipal du 19 juin 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupe de travail afin de réfléchir à l'aménagement du terrain et au choix du City stade.

Le groupe de travail sera composé de :

- M. PELLETIER Fabrice
- M. PETEL Pascal
- M. JEHANNET David
- Mme BROSSIN Marie-Josée
- M. PELTIER François

Questions diverses

- Remerciement de l'association sportive du collège Marcel Proust pour la subvention versé par la commune
- Apéritif de Noël : il aura lieu le 15 décembre 2018
- Assurance : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le contrat d'assurance de la commune a été mis à jour notamment concernant le château d'eau. Un devis a été demandé à Groupama. La compagnie REMA a été conservée.
- Sécurisation des routes : La société VIA ROUTE devrait bientôt commencer les travaux.
- Syndicat des 2 versants :
 - 1 classe supplémentaire a été ouverte en élémentaire, l'école compte 7 classes de primaires et 4 maternelles.
 - Les classes de CE1/CE2 devraient partir à Super Besse pour un voyage scolaire début 2019, avec participation du syndicat
 - Point sur les travaux réalisés par le syndicat.